

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 22.119**

L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 13 juillet 2022

**DATE D’AFFICHAGE**

Le 13 juillet 2022

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE  
Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC  
M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Didier SIMONNET  
M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU  
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE  
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN,

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 31

M. Raynald RIMBAULT a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL ETABLI PAR LA SEMDAS DANS LE CADRE DU MANDAT DE REPRÉSENTATION POUR LE SUIVI DES ÉTUDES ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

**RAPPORTEUR** : M. LOUX

**VOTE** : UNANIMITÉ

**MISE EN LIGNE LE 21-07-2022**

Les locaux actuels du Centre Technique Municipal (CTM), localisés avenue de Rochefort, sont situés sur une parcelle de 4 025 m<sup>2</sup>. Le bâtiment fait 2 050 m<sup>2</sup> d'emprise au sol. Ce site est aujourd'hui obsolète au regard de l'activité et des contraintes associées (douches, sanitaires, réfectoire, ventilation des ateliers de menuiserie et de peinture...).

Il fait également l'objet d'un projet immobilier qui vise à créer 200 logements dont 120 logements locatifs sociaux. Cette opération comprend à la fois la parcelle du Centre Technique Municipal et celles jouxtant le bâtiment, achetées par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine. Un appel à projets est en cours pour cette opération.

Dans ce cadre, la Ville de ROYAN a passé un Mandat de représentation pour assurer le transfert de l'activité du Centre Technique Municipal vers la rue Gilles Personne de Roberval, sur l'ancien site dit « Nicollin », au nom et pour le compte du Maître d'ouvrage, en application du livre IV de la partie 2 du code de la commande publique (articles L2411-1 et s.). Ce mandat a été attribué à la SEMDAS.

En application de l'article 19 du cahier des charges, la SEMDAS transmet le compte rendu annuel de l'activité qui décrit le déroulement de l'opération, principalement en termes financiers. Ce Document est joint à la présente délibération.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

#### PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du compte rendu annuel établi par la SEMDAS dans le cadre du mandat de représentation pour le suivi des études et la réalisation des travaux de construction du Centre Technique Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,

Raynald RIMBAULT

*semdas*



VILLE DE ROYAN  
Construction du Centre Technique Municipal

**Compte Rendu Annuel à la Collectivité**  
**arrêté au 31/12/21**

**OP 2524-CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE ROYAN**

**NOTE DE CONJONCTURE**

**Évènements pour l'année 2021 et début d'année 2022**

Suite à une consultation, la Ville de ROYAN a mandaté la SEMDAS le 26/4/21, pour la réalisation de son Centre Technique Municipal pour un montant d'opération de 2.800.000€HT soit 3.360.000€TTC

La Ville, a délibéré le 3/6/21, afin de lancer le concours le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, la composition du Jury et les indemnités de concours.

La consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 01/8/21. Au terme de la phase 1 de cette consultation, 3 candidats ont été admis à concourir. Les équipes retenues par le Jury du Concours sont :

Equipe DEESSE23 Architecture / OTEIS / ZEPHYR / CdLP / CGF ATLANTIQUE / ITAC

Equipe VALLET de MARTINIS / CETAB / GASTEL PAYSAGES / COORPIBAT

Equipe TOCRAULT et DUPUY / THIBAUDEAU ARCHITECTE / OTCE / LOKAL / E2CT

Le 10 janvier 2022, les 3 candidats ont remis les prestations demandées au Règlement de Concours. Le rapport du comité technique a été présenté aux membres du Jury le 25 janvier 2022. Le Jury a voté à l'unanimité pour le projet de l'Équipe TOCRAULT et DUPUY / THIBAUDEAU ARCHITECTE / OTCE / LOKAL / E2CT.

Après délibération en date du 10/2/22, la négociation a été engagée avec le lauréat. Au terme de cette négociation, le conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'Équipe TOCRAULT et DUPUY / THIBAudeau ARCHITECTE / OTCE / LOKAL / E2CT pour un montant de 322 007.82€HT.

### Évènements prévisionnels pour 2022

L'objectif pour l'année 2022, est de réaliser les études APS, APD, PRO-DCE afin de lancer la consultation des entreprises vers le quatrième trimestre. Le Permis de construire doit être déposé avant le 1er juillet 2022.

Compte tenu de l'environnement économique actuel, de l'augmentation du coût des matières premières et des indices de la construction, l'enveloppe globale de l'opération pourrait être amenée à évoluer (montant des travaux et des honoraires associés). A ce stade, le prévisionnel des dépenses n'intègre pas cette augmentation d'enveloppe. Elle sera abordée sans doute à la phase APD.



**MISE EN LIGNE LE 21-07-2022**

11